

**PROVINCE DE QUEBEC
CANADA**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du **conseil le 9 mai 2016 à 19 h** à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture et Robert Benoit** tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Le conseiller Jean Ranger est absent.
La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

1 Présences

2 Urbanisme, zonage et environnement

- .1 Résolution en vertu de l'article 110.3.1. de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du projet de règlement numéro 16-429 sur le plan d'urbanisme, du projet de règlement de zonage numéro 16-430 et du projet de règlement de lotissement numéro 16-431;
- .2 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement de construction numéro 16-432;
- .3 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 16-434 sur les conditions d'émission des permis de construction;
- .4 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 16-435 sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- .5 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 16-436 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 6 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 16-437 concernant les projets particuliers de construction, de modification d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- .7 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 16-438 abrogeant le règlement d'usages conditionnels numéro 07-347;
- . 8 Avis de motion – Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 16-429;
- . .9 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 16-430;
- .10 Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 16-431;
- .11 Avis de motion – Règlement de construction numéro 16-432;
- .12 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats numéro 16-433;
- .13 Avis de motion – Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 16-434;
- .14 Avis de motion – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 16-435;
- .15 Avis de motion – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 16-436;
- .16 Avis de motion – Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 16-437;
- .17 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement sur les usages conditionnels numéro 07-437, numéro 16-438;

3 Loisirs et culture

- .1 Adjudication du contrat d'entretien des gazons été 2016;

4 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 110.3.1. DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-429 SUR LE PLAN D'URBANISME, DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-430 ET DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 16-431; (107)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 110.3.1. DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-429 SUR LE PLAN D'URBANISME, DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-430 ET DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 16-431

SUR PROPOSITION DE A.G. CARRIER, CONSEILLER, APPUYÉ PAR J.C. DUFF, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-429 VISANT LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN ET INTITULÉ “*RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME*” AINSI QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-430 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “*RÈGLEMENT DE ZONAGE*” ET DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-431 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “*RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT*”.

2016-05-107

Copies des projets de règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ceux-ci étant intégrés dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ces projets de règlements sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington à Austin. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-108

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 16-432; (108)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 16-432

SUR PROPOSITION DE V. DINGMAN, CONSEILLER, APPUYÉ PAR R. BENOIT, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-432 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “*RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION*”.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-109

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-434 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION; (109)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124
DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME* ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-434 SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION

SUR PROPOSITION DE I. COUTURE, CONSEILLÈRE, APPUYÉ PAR J.C. DUFF, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-434 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ "*RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION*".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-110

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-435 SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ; (110)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124
DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME* ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-435 SUR LES
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

SUR PROPOSITION DE A.G. CARRIER, CONSEILLER, APPUYÉ PAR V. DINGMAN, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-435 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE”.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-111

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-436 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ; (111)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

Résolution en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du projet de règlement NUMÉRO 16-436 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

SUR PROPOSITION DE R.BENOIT, CONSEILLER, APPUYÉ PAR I. COUTURE, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-436 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)”.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-112

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-437 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ; (112)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET

**L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-437 CONCERNANT
LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

SUR PROPOSITION DE V. DINGMAN, CONSEILLER, APPUYÉ PAR A.G. CARRIER, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-437 VISANT LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME INTITULÉ “RÈGLEMENT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)”.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

2016-05-113

**RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-438 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 07-347 ; (113)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE
124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-438
ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 07-347**

SUR PROPOSITION DE J.C. DUFF, CONSEILLER, APPUYÉ PAR I. COUTURE, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-438 VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 07-347 DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN INTITULÉ “RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 07-347”.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **11 juin 2016** à 10h00 à l'Hôtel de Ville d'Austin située au 21, Chemin Millington. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à Austin, ce 9 mai 2016.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 16-429 ; (114)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 16-429**

2016-05-114

I. COUTURE, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME*" numéro 16-429 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-115

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-430 ; (115)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 16-430**

R. BENOIT, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement de zonage de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT DE ZONAGE*" numéro 16-430 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-116

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 16-431 ; (116)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 16-431**

V. DINGMAN, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement de lotissement de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT*" numéro 16-431 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet

de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-117

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 16-432 ; (117)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 16-432**

A.G. CARRIER, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement de construction de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION*" numéro 16-432 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-118

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 16-433 ; (118)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 16-433**

J.C. DUFF, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement sur les permis et certificats de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS*" numéro 16-433 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-119

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES
PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 16-434 ; (119)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 16-434**

I. COUTURE, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION*" numéro 16-434 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-120

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE NUMÉRO 16-435 ; (120)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
NUMÉRO 16-435**

R. BENOIT, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE*" numéro 16-435 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-121

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 16-436 ; (121)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
(PIIA) NUMÉRO 16-436**

V. DINGMAN, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)*" numéro 16-436 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-122

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 16-437 ; (122)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) NUMÉRO 16-437**

A.G. CARRIER, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant la révision du règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)*" numéro 16-437 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-123

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 07-437, NUMÉRO 16-438 ; (123)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT
ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES
USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 07-
437, NUMÉRO 16-438**

J.C. DUFF, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement numéro 16-438 visant l'abrogation du règlement sur les usages conditionnels numéro 07-437 de la Municipalité d'Austin et intitulé "*RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 07-437*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet

de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Celui-ci étant intégré dans un cartable intitulé : Révision quinquennale 2016.

2016-05-124

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES GAZONS ÉTÉ 2016 (124)

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres publiques pour la tonte des gazons municipaux pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QU'UNE soumission a été déposée au conseil, soit :

Guy Martineau **8 000 \$ (taxes nettes)**

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité adjuge le contrat de la tonte des gazons pour l'été au seul soumissionnaire, soit Guy Martineau, au montant forfaitaire de 8 000 \$, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, selon les dispositions du contrat à intervenir et faisant partie intégrante de la présente résolution;
3. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée par la présente à signer ledit contrat avec M. Guy Martineau.

ADOPTÉE

2016-05-125

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (125)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller, R. Benoit l'assemblée est levée à 19h20

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière